

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MER 001-5453/19/BM

■ Approbation de la création et de l'affectation des opérations d'investissement "travaux rénovation et sécurisation du pont levant Martigues et du silo Verminck quai de Caronte"

MET 19/10101/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La présente opération a pour objectif une participation au GPMM, gestionnaire des ouvrages, pour les travaux de rénovation et de sécurisation du pont levant de Martigues qui est un ouvrage essentiel, avec le viaduc autoroutier de Martigues, pour franchir le canal de Caronte et ainsi relier l'est et l'ouest de la métropole par voie routière et le « silo de Verminck » sur le quai de Caronte.

Opération n°2019610300 : Travaux rénovation et sécurisation du pont levant Martigues et du silo Verminck quai de Caronte

Montant de l'Autorisation de Programme : 650.000 euros T.T.C

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

CP 2019 : 500.000 euros T.T.C

Exercices suivants : 150.000 euros T.T.C

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret N°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 152-13/12/18 CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 27 février 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la création et l'affectation de l'opération d'investissement « travaux rénovation et sécurisation du pont levant Martigues et du silo Verminck quai de Caronte » du territoire du Pays de Martigues ;
- Qu'il sera nécessaire à l'exercice budgétaire concerné d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement 2019610300 « travaux rénovation et sécurisation du pont levant Martigues et du silo Verminck quai de Caronte » du territoire du Pays de Martigues - code AP 196020BP et programme 02 « Activité portuaire et de plaisance » - pour un montant de 650 000 euros TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur l'Etat spécial de Territoire du Pays de Martigues et suivants de la Métropole.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Ports et Infrastructures portuaires
Mer et Littoral

Patrick BORÉ

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 15 mars 2019